



Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Distr. générale
3 mai 2010
Français
Original : anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**
Quarante-sixième session
12-30 juillet 2010

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les quarante-cinquième et quarante-sixième sessions du Comité.
4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
5. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
7. Activités menées par le Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
8. Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Comité.
9. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-sixième session.

Annotations

Point 1

Ouverture de la session

La quarante-sixième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sera ouverte par sa présidente.



Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Aux termes de l'article 9 du Règlement intérieur, la première question inscrite à l'ordre du jour provisoire d'une session est l'adoption de l'ordre du jour. Aux termes de l'article 7, l'ordre du jour provisoire de chaque session est établi par le Secrétaire général en consultation avec la Présidente du Comité, conformément aux dispositions pertinentes des articles 17 à 22 de la Convention.

À sa quarante-cinquième session, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante-sixième session.

Point 3

Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les quarante-cinquième et quarante-sixième sessions du Comité

Au titre du point 3, la Présidente informera le Comité des activités menées et des faits nouveaux survenus depuis la session précédente qui ont une incidence sur les travaux du Comité.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (CEDAW/C/2010/46/1)

Point 4

Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 18 de la Convention, les États parties s'engagent à présenter au Secrétaire général, pour examen par le Comité, un rapport sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autre qu'ils auront adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention et sur les progrès réalisés à cet égard. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention dans l'État intéressé, puis tous les quatre ans, ainsi qu'à la demande du Comité.

À sa quarante-sixième session, le Comité sera saisi des rapports suivants : troisième rapport périodique de l'Albanie (CEDAW/C/ALB/3); sixième rapport périodique de l'Argentine (CEDAW/C/ARG/6); rapport unique valant sixième et septième rapports périodiques de l'Australie (CEDAW/C/AUL/7); rapport unique valant deuxième à quatrième rapports périodiques des Fidji (CEDAW/C/FJI/2-4); rapport unique valant rapport initial, deuxième et troisième rapports périodiques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (CEDAW/C/PNG/3); rapport unique valant sixième et septième rapports périodiques de la Fédération de Russie (CEDAW/C/USR/7); et sixième rapport périodique de la Turquie (CEDAW/C/TUR/6). Le Comité sera saisi du rapport exceptionnel de l'Inde (CEDAW/C/IND/SP.1).

Aux termes de l'article 51 du Règlement intérieur, les États parties sont représentés aux réunions du Comité au cours desquelles leurs rapports sont examinés; leurs représentants participent aux débats et répondent aux questions ayant trait auxdits rapports.

Aux termes de l'article 49 du Règlement intérieur, à chaque session, le Secrétaire général fait part au Comité de tous les cas de non-réception des rapports demandés aux États parties en application de l'article 18 de la Convention. En outre, il lui remet une liste des rapports soumis par les États parties à la Convention ainsi qu'une liste des rapports présentés que le Comité n'a pas encore examinés.

À sa quarante-sixième session, le Comité sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la présentation des rapports par les États parties en application de l'article 18 de la Convention (CEDAW/C/2010/46/2).

Un groupe de travail présession du Comité se réunit avant chaque session pour établir une liste d'observations et de questions relatives aux rapports, qui est transmise aux États parties avant les réunions au cours desquelles leurs rapports doivent être examinés. Celui de la quarante-sixième session s'est réuni à New York du 10 au 14 août 2009. Le Comité sera saisi de son rapport (CEDAW/PSWG/2010/II) et des réponses des États parties à sa liste d'observations et de questions.

Documentation

Troisième rapport périodique de l'Albanie (CEDAW/C/ALB/3)

Sixième rapport périodique de l'Argentine (CEDAW/C/ARG/6)

Rapport unique valant sixième et septième rapports périodiques de l'Australie (CEDAW/C/AUL/7)

Rapport unique valant deuxième à quatrième rapports périodiques des Fidji (CEDAW/C/FJI/2-4)

Rapport unique valant rapport initial, deuxième et troisième rapports périodiques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (CEDAW/C/PNG/3)

Rapport unique valant sixième et septième rapports périodiques de la Fédération de Russie (CEDAW/C/USR/7)

Sixième rapport périodique de la Turquie (CEDAW/C/TUR/6)

Rapport de l'Inde présenté à titre exceptionnel (CEDAW/C/IND/SP.1)

Rapport du groupe de travail présession (CEDAW/PSWG/2010/II)

Liste d'observations et de questions

Albanie (CEDAW/C/ALB/Q/3)

Argentine (CEDAW/C/ARG/Q/6)

Australie (CEDAW/C/AUL/Q/7)

Fédération de Russie (CEDAW/C/USR/Q/7)

Fidji (CEDAW/C/FJI/Q/4)

Papouasie-Nouvelle-Guinée (CEDAW/C/PNG/Q/3)

Turquie (CEDAW/C/TUR/Q/6)

Réponses aux listes d'observations et de questions

Albanie (CEDAW/C/ALB/Q/3/Add.1)

Argentine (CEDAW/C/ARG/Q/6/Add.1)

Australie (CEDAW/C/AUL/Q/7/Add.1)

Fédération de Russie (CEDAW/C/USR/Q/7/Add.1)

Fidji (CEDAW/C/FJI/Q/4/Add.1)

Papouasie-Nouvelle-Guinée (CEDAW/C/PNG/Q/3/Add.1)

Turquie (CEDAW/C/TUR/Q/6/Add.1)

Point 5

Application des articles 21 et 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et les informations reçues des États parties. Ces suggestions et recommandations sont incluses dans le rapport du Comité, accompagnées, le cas échéant, des observations des États parties.

La présidente du groupe de travail chargé d'élaborer une recommandation générale sur l'article 2 de la Convention présentera au Comité un projet révisé. La présidente du groupe de travail chargé d'élaborer un projet de recommandation générale sur les droits des femmes âgées présentera également un projet révisé. Le Comité sera en outre saisi d'un projet de recommandation générale sur les conséquences économiques du mariage et de sa dissolution.

Aux termes de l'article 22 de la Convention, les institutions spécialisées ont le droit d'être représentées lors de l'examen de la mise en œuvre de toute disposition de la Convention qui entre dans le cadre de leurs activités et le Comité peut les inviter à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans ces domaines. À sa quarante-sixième session, le Comité sera saisi d'une note du Secrétaire général concernant les rapports des institutions spécialisées sur ce sujet (CEDAW/C/2010/II/3 et additifs).

Documentation

Note du Secrétaire général concernant les rapports soumis par les institutions spécialisées des Nations Unies sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités (CEDAW/C/2010/II/3)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (CEDAW/C/2010/II/3/Add.1)

Rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (CEDAW/C/2010/II/3/Add.2)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (CEDAW/C/2010/II/3/Add.3)

Rapport de l'Organisation internationale du Travail (CEDAW/C/2010/II/3/Add.4)

Point 6

Moyens d'accélérer les travaux du Comité

Le Comité examinera les questions se rapportant à ses méthodes de travail.

Point 7

**Activités menées par le Comité au titre du Protocole facultatif
se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes
de discrimination à l'égard des femmes**

La dix-septième session du Groupe de travail des communications, créé en vertu du Protocole facultatif, se tiendra du 7 au 9 juillet 2010.

À sa quarante-sixième session, le Comité continuera de s'acquitter de son mandat en application des articles 2 et 8 du Protocole facultatif se rapportant à la Convention.

Point 8

Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Comité

Documentation

Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Comité (CEDAW/C/2010/III/1).

Point 9

**Adoption du rapport du Comité sur les travaux
de sa quarante-sixième session**

Annexe**Projet d'organisation des travaux**

<i>Date/heure</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Lundi 12 juillet 2010		
925^e séance		
10 heures-11 heures	1	Ouverture de la session
	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	3	Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les quarante-cinquième et quarante-sixième sessions du Comité
	4	Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : rapport du groupe de travail présession
	5	Application des articles 21 et 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : déclaration liminaire
	6	Moyens d'accélérer les travaux du Comité : déclaration liminaire
11 heures-13 heures		Réunion informelle avec les représentants d'organismes et institutions spécialisées des Nations Unies <i>(séance privée)</i>
15 heures-16 h 30		Réunion informelle avec des représentants d'organisations non gouvernementales
16 h 30-17 h 30		Réunion informelle avec des représentants d'institutions nationales de défense des droits de l'homme
17 h 30-18 heures	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier <i>(séance privée)</i>
Mardi 13 juillet 2010		
926^e séance		
		Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention
		Argentine, sixième rapport périodique (CEDAW/C/ARG/6)
10 heures-10 h 30	4	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
927^e séance		
15 heures-17 heures	4 (<i>suite</i>)	Argentine <i>(suite)</i>

Date/heure	Points de l'ordre du jour	Documentation/programme
17 heures-18 heures	4 (suite)	Groupe de travail plénier (séance privée)
Mercredi 14 juillet 2010 928^e séance		
Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention		
Fidji, rapport unique valant deuxième à quatrième rapports périodiques (CEDAW/C/FJI/2-4)		
10 heures-10 h 30	4	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 (suite)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
929^e séance		
15 heures-17 heures	4 (suite)	Fidji (suite)
17 heures-18 heures	4 (suite)	Groupe de travail plénier (séance privée)
Jeudi 15 juillet 2010 930^e séance		
Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention		
Fédération de Russie, rapport unique valant sixième et septième rapports périodiques (CEDAW/C/USR/7)		
10 heures-10 h 30	4 (suite)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 (suite)	Questions des experts et dialogues avec le Comité
931^e séance		
15 heures-17 heures	4 (suite)	Fédération de Russie (suite)
17 heures-18 heures	4 (suite)	Groupe de travail plénier (séance privée)
Vendredi 16 juillet 2010 932^e séance		
10 heures-13 heures	7	Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention (séance privée)

Date/heure	Points de l'ordre du jour	Documentation/programme
933^e séance		
15 heures-18 heures	7 (<i>suite</i>)	Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention (<i>séance privée</i>)
Lundi 19 juillet 2010		
934^e séance		
10 heures-13 heures	7	Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention (<i>séance privée</i>)
15 heures-16 heures		Réunion informelle avec des représentants d'organisations non gouvernementales
16 heures-17 heures		Réunion informelle avec des représentants d'institutions nationales de défense des droits de l'homme
17 heures-18 heures	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Mardi 20 juillet 2010		
935^e séance		
Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention		
Australie, rapport unique valant sixième et septième rapports périodiques (CEDAW/C/AUL/7)		
10 heures-10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
936^e séance		
15 heures-17 heures	4 (<i>suite</i>)	Australie (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Mercredi 21 juillet 2010		
937^e séance		
Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention		
Turquie, sixième rapport périodique (CEDAW/C/TUR/6)		
10 heures-10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité

Date/heure	Points de l'ordre du jour	Documentation/programme
938^e séance		
15 heures-17 heures	4 (<i>suite</i>)	Turquie (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Jeudi 22 juillet 2010		
939^e séance		
Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention		
Papouasie-Nouvelle-Guinée, rapport unique valant rapport initial, deuxième et troisième rapports périodiques (CEDAW/C/PNG/3)		
10 heures-10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
940^e séance		
15 heures-17 heures	4 (<i>suite</i>)	Papouasie-Nouvelle-Guinée (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Vendredi 23 juillet 2010		
941^e séance		
10 heures-12 h 30	4	Inde, rapport présenté à titre exceptionnel (CEDAW/C/IND/SP.1)
942^e séance		
15 heures-17 heures	4	Réunion informelle avec les États parties
17 heures-18 heures	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Lundi 26 juillet 2010		
943^e séance		
Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention		
Albanie, troisième rapport périodique (CEDAW/C/ALB/3)		
10 heures-10 h 30	4	Présentation par le représentant de l'État partie

Date/heure	Points de l'ordre du jour	Documentation/programme
10 h 30-13 heures	4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
944^e séance		
15 heures-17 heures	4 (<i>suite</i>)	Albanie (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Mardi 27 juillet 2010		
10 heures-13 heures	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
15 heures-18 heures	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Mercredi 28 juillet 2010		
10 heures-13 heures	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
15 heures-18 heures	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Jeudi 29 juillet 2010		
10 heures-13 heures	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
15 heures-18 heures	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Vendredi 30 juillet 2010		
10 heures-13 heures	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
15 heures-16 heures	5, 6 et 7	Adoption du rapport du Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
945^e séance		
16 heures-18 heures	8	Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session
	9	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-sixième session